



La moto de mon fils n est plus assuré et il a eu accident

Par **lizoute**, le **19/01/2018** à **20:03**

bonsoir,rnEn decembre mon fils a eu un accident avec son 50 il n est pas responsable ,le conducteur du vehicule ne l a pas vu donc constat fait hospitalisation pour mon fils .rnhier le 18janvier je prends contacte avec mon assurance prise caisse d epargne donc sinistre géré par la massif et la j apprend a ma grande surprise ou une bombe que le vehicule de mon fils n etait plus assuré n ayant reçu aucun recommandé. je suis totalement désemparé face a cette situation que va t il ce passait? j ai fais partir un courrier en recommandé pour que l on m explique car mon conseillé caisse d epargne silence radio je voudrais avoir des conseils je vous remercie lizoute

Par **chaber**, le **19/01/2018** à **21:17**

bonjourrrnrns'il n'y a plus d'assurance pour votre fils y a-t- il eu:rn- résiliation par l'assureur à la date anniversairern- résiliation ou suspension pour non paiementrrnrndans les 2 cas cités l'assureur doit vous le prévenir en LRrnrnrnSi j'ai bien compris l'assureur de votre fils est la CE

Par **aie mac**, le **19/01/2018** à **21:47**

BonjourrrnrnSi comme vous l indiquez votre fils n'avait aucune part responsabilité dans la survenance de l'accident, le fait qu'il ne soit pas assuré ne change rien sur son indemnisation finale.rnLa seule (et grande) difference est que vous allez vous retrouver tout seul pour

discuter avec l'assureur du responsable au lieu que ce soit celui de votre fils qui le fasse.

Par **lizoute**, le **20/01/2018 à 09:05**

Bonjour, merci d'avoir pris le temps de répondre, enfin mon conseiller assureur CE doit me joindre ce matin. Je suis parti de ma banque en septembre du à plusieurs soucis avec eux dont ma voiture en début d'année 2017 du à une erreur de leur part dans la résiliation avec l'autre assureur. J'ai conservé mes 3 assurances moto habitation et accident de la vie car j'ai perdu mon père à ce moment là donc j'avais pas le temps. Changement rib fait jamais de soucis au niveau prélèvement. Je pourrais vous en dire un peu plus dans la journée bonne journée

Par **lizoute**, le **22/01/2018 à 12:42**

Bonjour, je reviens vers vous n'ayant pu dans le weekend. Je n'ai toujours pas de nouvelles de mon conseiller pour l'instant. Un conseiller de la macif qui gère les sinistres m'a parlé de l'APS pour remettre un dossier en cour en me précisant que c'est à la caisse d'épargne de prendre contact avec eux. Pourriez-vous m'en dire un peu plus? Mon fils n'étant pas responsable de l'accident, vais-je devoir payer les frais de réparation du conducteur responsable? Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **22/01/2018 à 12:47**

[citation]mon fils n'étant pas responsable de l'accident, vais-je devoir payer les frais de réparation du conducteur responsable?[/citation] Bonjour, Avez-vous lu le message de aie mac un peu plus haut? Votre fils n'étant pas responsable, qu'il soit ou pas assuré ne change rien aux responsabilités. Non seulement il n'a pas à payer les réparations au conducteur responsable, mais celui-ci devra payer celles de votre fils (ou son assurance). Seule différence, comme votre fils n'a pas d'assureur pour le représenter, c'est à lui de tout gérer avec l'autre conducteur et son assureur.

Par **lizoute**, le **22/01/2018 à 13:28**

BONJOUR, j'ai bien lu les messages, je vous remercie également pour votre réponse, mon fils est mineur donc c'est moi qui gèrera avec l'assureur du responsable. Je vous remercie pour toutes vos précisions.